

301

100

158

100

100

100

RS 88

SE 167

103 (03

EE EE

B

E2 E2

10 10

133

107

100

E9 E0

103

25

0.7

155

13

E0 100

ES 150

# COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **24 MAI 2024**Délibération n° **DEL-2024-0109** 

Objet: Partenariat entre Grenoble-Alpes Métropole et Le Grésivaudan en matière d'attractivité, de développement économique et touristique et d'emploi – Convention d'application 2024

Nombre de sièges : 74 Membres en exercice : 74

Présents: 45 Pouvoirs: 15 Absents: 0 Excusés: 29 Pour: 60 Contre: 0

Abstention: 0 N'ayant pas pris part au vote: 0

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le

3 0 MAI 2024

et publié le

3 0 MAI 2024

Secrétaire de séance : François BERNIGAUD Le vendredi 24 mai 2024 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 17 mai 2024.

Présents: Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, François BERNIGAUD, Clément BONNET, Coralie BOURDELAIN, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Françoise MIDALI, LORENTZ, Régine MILLET, MONTEIL, François OLLEON, Guillaume RACCURT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Jean-Luc ROUX, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs: Patricia BAGA à Clara MONTEIL, Philippe BAUDAIN à Annick GUICHARD, Patricia BELLINI à Damien VYNCK, Anne-Françoise BESSON à Jean-François CLAPPAZ, Dominique BONNET à Michèle FLAMAND, Karim CHAMON à Alain GUILLUY, Cécile CONRY à François BERNIGAUD, Brigitte DESTANNE DE BERNIS à Régine MILLET, Agnès DUPON à Olivier ROZIAU, Martine KOHLY à Françoise MIDALI, Marie-Béatrice MATHIEU à Patrick BEAU, Valérie PETEX à Olivier SALVETTI, Annie TANI à Annie FRAGOLA, Laurence THERY à Henri BAILE, Françoise VIDEAU à François OLLEON

Vu la délibération n° DEL-2022-0370 du 28 novembre 2022 relative au partenariat entre Grenoble-Alpes Métropole et Le Grésivaudan en matière d'attractivité, de développement économique et touristique et d'emploi sur la période 2022 – 2026 et au plan d'action 2022,

Vu la délibération n° DEL-2023-0309 du 25 septembre 2023 relative au partenariat entre Grenoble-Alpes Métropole et Le Grésivaudan en matière d'attractivité, de développement économique et touristique et d'emploi sur la période 2022 – 2026 et à la convention d'application 2023,

Conformément aux dispositions de la convention cadre de partenariat 2022-2026, entre Grenoble-Alpes Métropole (GAM) et Le Grésivaudan, la présente convention d'application a pour objet de définir le plan d'action coordonné pour 2024 et ses modalités financières, concourant aux objectifs suivants :

- 1. Soutenir les filières d'excellence, l'innovation et l'industrie
- 2. Renforcer la promotion et l'attractivité du territoire
- 3. Développer et promouvoir le tourisme d'affaires et d'agrément et les loisirs outdoor
- 4. Accompagner les transitions environnementales et sociétales des entreprises
- 5. Déployer une stratégie coordonnée sur le foncier et l'immobilier économique, dont l'étude des baux à construction
- 6. Assurer le déploiement du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du bassin grenoblois
- 7. Soutenir la création d'activité

Au vu de la labellisation Territoires d'industrie Sud Isère 2023-2027 qui s'étend sur un périmètre comprenant Le Grésivaudan, la Métropole, Le Voironnais et Cœur de Chartreuse, l'intitulé de l'axe 1 de la convention est reformulé pour inclure explicitement le soutien à l'industrie. Dans le cadre de cette labellisation, les territoires labellisés recrutent collectivement un chargé de mission pour accompagner les acteurs dans la transition vers une industrie verte, développer les filières et savoir-faire industriels, accélérer les implantations industrielles et les créations d'emplois. Le poste est porté par Le Grésivaudan, l'Etat abonde à hauteur de 40 000 €, la Métropole et Le Grésivaudan contribuent chacun à hauteur de 9 650 €.

L'axe 2 s'enrichit d'un nouvel événement, Tech and Fest, évènement conçu et organisé par le Dauphiné Libéré à Alpexpo les 1 er et 2 février pour mettre en lumière les meilleures solutions technologiques et innovations de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les faire rayonner aux échelles nationale et européenne. C'est dans ce cadre, que la Métropole et l'ensemble des accompagnateurs locaux de l'innovation organisent le iVenture et le Iforum pour permettre la mise en visibilité de projets ou start up locales et leur mise en relation avec des investisseurs.

Le plan d'action 2024 comprend également la mobilisation de la Métropole et du Grésivaudan pour la mise en œuvre de pavillons Grenoble Alpes sur les salons Mountain Planet en avril et SEPEM au moins de novembre.

Par ailleurs, les actions « étude baux à construction » (axe 5) et et « plateforme dédiée à la création d'activité » (axe 7) prévues au plan d'action 2023, n'ayant pu être conduites, sont reportées à 2024.

11

13

8 8

25

25

H H

Le partenariat entre Grenoble-Alpes Métropole et Le Grésivaudan fera l'objet des contributions financières ci-dessous :

Opérations	Pilotage	Budget opération (k€ ttc)	Contribution GAM (k€ ttc)	Contribution Grésivaudan (k€ ttc)	Modalités
Soutenir l'innovation	et l'industrie				
Territoire d'industrie	Grésivaudan	70	9,650	9,650	Subvention GAM à CCLG
Promotion et attract	tivité du territoir	е			
Membre fondateur Association Grenoble Alpes	Association Grenoble Alpes	120	10	10	Contributions directes individuelles
La Grande Odyssée	EBRA	1 000	60	60	Contributions directes individuelles
Tech and Fest	Dauphiné Libéré	2 000	200	60	Contributions directes individuelles
Rencontres immobilier d'entreprise FNAIM.CCI	Coportage	6	2	2	Contributions directes individuelles
Soutien à la Coupe Icare	Coupe Icare	875	5	50	Contributions directes individuelles
Business Hydro	Hydro 21	520	7	5	Contributions directes individuelles
SEPEM	Métropole	30	10	10	Contributions directes individuelles
Medfit	Médicalps	15	4	4	Contributions directes individuelles
Observatoire économique et accompagnemen t des entreprises à l'international	Agence Grenoble Alpes	160	150	10	Subvention CCLG à AGA

Forum/iVenture au sein de T&F	Métropole	200	150	10	Subvention CCLG à GAM
Mountain Planet	Métropole	150	53	28	Subvention CCLG à GAM
				12,5	Contributions individuelles directes
Smart City Expo World Congress Barcelone	Métropole	50	25	9	Subvention CCLG à GAM
SIMI	Métropole	215	85	35	Subvention CCLG à GAM
Accompagner les tr	ansitions envir	onnementale	s et sociétales	des entreprises	
Etude Baux à construction	Métropole	25	10	10	Subvention CCLG à GAM
Animation du Pacte Economique Local	Métropole	51,5	30,7	10	Subvention CCLG à GAM
Soutenir la création	d'activité	-1			
Plate-forme dédiée	Métropole	78	59,68	9,536	Subvention CCLG à GAM
TOTAUX		5 565,5	871,03	344,686	
Subvention CCLG à	AGA: 10 000	euros			
Subvention de GAM	1 à la CCLG : 9	650 euros			
Subvention CCLG à	GAM: 111 53	6 euros			

Pour l'année 2024, Le Grésivaudan et la Métropole s'engagent à mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires à la bonne mise en œuvre du plan d'action.

Dans le cadre de cette programmation 2024, Le Grésivaudan versera donc :

Une subvention d'un montant de 10 000 euros à l'Agence Grenoble Alpes pour ses actions sur le volet Promotion et attractivité du territoire, Observatoire économique et accompagnement des entreprises à l'international. (crédits prévus sur le Budget Principal ; chapitre 65 ; article 65748 ; analytique ECOSUB ; Gestionnaire ECO);

- Une subvention d'un montant de 111 536 euros à Grenoble-Alpes Métropole pour les frais engagés en 2024 répartis comme suit :
  - 10 000 euros au titre de la participation au iforum (crédits prévus sur le Budget Principal; chapitre 65; article 657358; analytique ECOSALONS#; Gestionnaire ECO),
  - 28 000 euros au titre de la participation au Mountain Planet (crédits prévus sur le Budget Principal; chapitre 65; article 657358; analytique TSUB#; Gestionnaire TOUR),
  - 9 000 euros au titre de la participation au salon SCEWC Smart City World Congres Barcelone (crédits prévus sur le Budget Principal ; chapitre 65; article 657358; analytique ECOSALONS#; Gestionnaire ECO),
  - 35 000 euros (crédits prévus sur le Budget Principal en 2025 ; chapitre 65 ; article 657358 ; analytique ECOSALONS# ; Gestionnaire ECO) au titre de la participation conjointe au SIMI 2024,
  - 10 000 euros (crédits prévus sur le Budget Principal ; chapitre 65 ; article 65748 ; analytique ECOSUB ; Gestionnaire ECO) au titre de l'étude sur les baux à construction.
  - 9 536 euros dans le cadre de la plateforme web pour la création d'entreprises (crédits prévus sur le Budget Principal; chapitre 65; article 65748; analytique ECOSUB; Gestionnaire ECO),
  - 10 000 euros dans le cadre du Pacte Economique Local (crédits prévus sur le Budget Principal; chapitre 65; article 65748; analytique ECOSUB; Gestionnaire ECO);
- 213 500 euros de contributions directes (subventions ou achats) à l'Association Grenoble Alpes, la Grande Odyssée, Tech and Fest, la Coupe Icare, les Rencontres de l'Immobilier d'entreprise, Business Hydro, le SEPEM.

Soit un volume de contributions total de 344 686 euros au plan d'action 2024 pour Le Grésivaudan.

Grenoble-Alpes Métropole versera quant à elle :

100

122

153

727

100

13

100

N N N

.

.

125

- Une subvention d'un montant de 150 000 euros à l'Agence Grenoble Alpes pour ses actions sur le volet Promotion et attractivité du territoire, Observatoire économique et accompagnement des entreprises à l'international, conformément à la convention annuelle spécifique établie entre l'Agence Grenoble Alpes et GAM pour l'année 2024,
- Une subvention d'un montant de 9 650 euros au Grésivaudan pour le financement d'un poste « Territoire d'industrie »,

Des contributions directes d'un montant de 711 380 euros (subventions ou achats) à l'Association Grenoble Alpes, la Grande Odyssée, les Rencontres de l'Immobilier d'entreprise, le iForum et Tech and Fest, Mountain Planet, la Coupe Icare, le SEPEM, le SIMI...

Soit un volume de contributions total de 871 030 euros au plan d'action 2024 pour la Métropole.

Concernant la plateforme Création d'activité, dont le budget prévisionnel s'élève à 78 000 euros, dont 9 536 euros financés par Le Grésivaudan et 8 784 euros par le Pays Voironnais, le projet n'ayant pu débuter en 2024, l'entièreté de la somme est à honorer en 2024, sur appel de fonds de la Métropole.

La somme correspondant à l'étude baux à construction (10 000 euros) sera versée par Le Grésivaudan à la Métropole à l'issue de l'étude, sur appel de fonds de la Métropole.

Les sommes correspondant à la mise en œuvre du SIMI 23 (35 000 euros) seront versées par Le Grésivaudan à la Métropole au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2025, sur appel de fonds de la Métropole.

## Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- De verser, dans le cadre du partenariat entre Grenoble-Alpes Métropole et Le Grésivaudan en matière d'attractivité, de développement économique et touristique et d'emploi, les subventions suivantes :
  - o 10 000 euros à l'Agence Grenoble Alpes,
  - o 111 536 euros à Grenoble-Alpes Métropole;
- De l'autoriser à signer la convention d'application 2024, annexée à la présente délibération, ainsi que tous les actes afférents à cette affaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre ont signé tous les membres présents. POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 24 MAI 2024









# Partenariat entre Grenoble-Alpes Métropole, Le Grésivaudan et l'Agence Grenoble Alpes en matière d'attractivité, développement économique, touristique et d'emploi -Convention d'application 2024

Entre.

Grenoble-Alpes Métropole, représentée par son président, Monsieur Christophe FERRARI, habilité par délibération du Conseil métropolitain en date du 31 mai 2024 ciaprès dénommée la Métropole,

La communauté de communes Le Grésivaudan, représentée par son président, Monsieur Henri BAILE, signataire des présentes conformément à la délibération du conseil de communauté en date du 24 mai 2024 ci-après dénommée Le Grésivaudan

L'Agence Grenoble Alpes, représentée par sa présidente, Madame Mélina HERENGER, habilité par délibération du Conseil d'administration de l'Agence en date du XXX 2024, ciaprès dénommée l'Agence.

## **PREAMBULE**

Au centre d'une aire urbaine de près de 765 000 habitants, Grenoble-Alpes Métropole et Le Grésivaudan conduisent depuis de nombreuses années des politiques destinées à accompagner le développement du territoire et des entreprises, à favoriser la création d'emplois et l'accès à l'emploi, notamment des plus vulnérables, à conforter l'excellence des universités et des organismes de recherche et à améliorer la notoriété et l'attractivité de la région grenobloise aux échelles nationales et internationales.

Afin de renforcer les synergies de travail entre les deux territoires, un partenariat cadre pluriannuel entre la Métropole et Le Grésivaudan sur la période 2022-2026 est formalisé. Il sera décliné chaque année en une convention d'application et de moyens pouvant associer l'agence Grenoble Alpes et l'Office de tourisme Belledonne Chartreuse en tant que co-signataires.

Cela étant exposé, il est convenu ce qui suit :

#### ARTICLE 1 - OBJET

Conformément aux dispositions de la convention cadre de partenariat 2022-26, entre la Métropole et Le Grésivaudan, la présente convention d'application a pour objet de définir le plan d'actions coordonné pour 2024 et ses modalités financières, concourant aux objectifs suivants :

- 1. Soutenir les filières d'excellence, l'innovation et l'industrie
- 2. Renforcer la promotion et l'attractivité du territoire
- 3. Développer et promouvoir le tourisme d'affaires et d'agrément et les loisirs outdoor
- 4. Accompagner les transitions environnementales et sociétales des entreprises
- 5. Déployer une stratégie coordonnée sur le foncier et l'immobilier économique, dont l'étude des baux à construction
- 6. Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du bassin grenoblois
- 7. Soutien à la création d'activité

Au vu de la labellisation Territoires d'industrie Sud Isere 2023-27 qui s'étend sur un périmètre comprenant Le Grésivaudan, la Métropole, Le Voironnais et Cœur de Chartreuse, l'intitulé de l'axe 1 de la convention est reformulé pour inclure explicitement le soutien à l'industrie. Dans le cadre de cette labellisation, les territoires labellisés recrutent collectivement un chargé de mission pour accompagner les acteurs dans la transition vers une industrie verte, développer les filières et savoir-faire industriels, accélérer les implantations industrielles et les créations d'emplois. Le poste est porté par le Grésivaudan, l'Etat abonde à hauteur de 40 000 euros, la Métropole et Le Grésivaudan contribuent chacun à hauteur de 9 650 euros.

L'axe 2 s'enrichit d'un nouvel événement, Tech and Fest, évènement conçu et organisé par le Dauphiné Libéré à Alpexpo les 1<sup>er</sup> et 2 février pour mettre en lumière les meilleures solutions technologiques et innovations de la Région Auvergne Rhône Alpes et les faire rayonner aux échelles nationales et européennes. C'est dans ce cadre, que la Métropole et l'ensemble des accompagnateurs locaux de l'innovation organisent le iVenture et le Iforum pour permettre la mise en visibilité de projets ou start up locales et leur mise en relation avec des investisseurs.

Le plan d'action 2024 comprend également la mobilisation de la Métropole et du Grésivaudan pour la mise en œuvre de pavillons Grenoble Alpes sur les salons Mountain Planet en avril et SEPEM au moins de novembre.

Par ailleurs, les actions « étude baux à construction » (axe 5) et et « plateforme dédiée à la création d'activité » (axe 7) prévues au plan d'action 2023, n'ayant pu être conduites, sont reportées à 2024.

#### **ARTICLE 2 – DUREE**

La convention d'application portera sur l'année 2024 et sera valable jusqu'au 31 mars 2025 pour finaliser l'exécution et la mise en paiement de l'ensemble des actions.

# **ARTICLE 3 – MODALITES FINANCIERES DE LA CONVENTION**

Au vu des axes de partenariat entre la Métropole et Le Grésivaudan en matière d'attractivité du territoire, de développement économique et d'emploi pour la période 2022-2026, le plan d'action opérationnel pour l'année 2024 fera l'objet de contributions financières, hors valorisation des ressources humaines, entre les collectivités ou leurs opérateurs pour les actions suivantes :

Opérations	Pilotage	Budget opération (k€ ttc)	Contribution GAM (k€ ttc)	Contribution Grésivaudan (k€ ttc)	Modalités
Soutenir l'innovati	on et l'industri			,	•
Territoire d'industrie	Grésivaudan	70	9,650	9,650	Subvention GAM à CCLG
Promotion et attrac				T	T
Membre fondateur Association Grenoble Alpes	Association Grenoble Alpes	120	10	10	Contributions directes individuelles
La Grande Odyssée	EBRA	1 000	60	60	Contributions directes individuelles
Tech and Fest	Dauphiné Libéré	2 000	200	60	Contributions directes individuelles
Rencontres immobilier d'entreprise FNAIM.CCI	Coportage	6	2	2	Contributions directes individuelles
Soutien à la Coupe Icare	Coupe Icare	875	5	50	Contributions directes individuelles
Business Hydro	Hydro 21	520	7	5	Contributions directes individuelles
SEPEM	Métropole	30	10	10	Contributions directes individuelles
Medfit	Médicalps	15	4	4	Contributions directes individuelles
Observatoire économique et accompagnement des entreprises à l'international	Agence Grenoble Alpes Invest	160	150	10	Subvention CCLG à AGA
IForum/iVenture au sein de T&F	Métropole	200	150	10	Subvention CCLG à GAM
Mountain Planet	Métropole	150	53	28	Subvention CCLG à GAM
				12,5	Contributions individuelles directes
Smart City Expo World Congress Barcelone	Métropole	50	25	9	Subvention CCLG à GAM

SIMI	Métropole	215	85	35	Subvention CCLG à GAM		
Accompagner les transitions environnementales et sociétales des entreprises							
Etude Baux à construction	Métropole	25	10	10	Subvention CCLG à GAM		
Animation du Pacte Economique Local	Métropole	51,5	30,7	10	Subvention CCLG à GAM		
Soutenir la création d'activité							
Plate-forme dédiée	Métropole	78	59,68	9,536	Subvention CCLG à GAM		
TOTAUX		5 565,5	871,03	344,686			
Subvention CCLG à AGA : 10 000 euros							
Subvention de GAM à la CCLG : 9 650 euros							
Subvention CCLG à GAM : 111 536 euros							

#### **ARTICLE 4 – VERSEMENT DES CONTRIBUTIONS POUR 2024**

Pour l'année 2024, Le Grésivaudan et la Métropole s'engagent à mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires à la bonne mise en œuvre du plan d'action.

Dans le cadre de cette programmation 2024, Le Grésivaudan versera donc :

- Une subvention d'un montant de 10 000 euros à l'Agence Grenoble Alpes pour ses actions sur le volet Promotion et attractivité du territoire, Observatoire économique et accompagnement des entreprises à l'international.
- Une subvention d'un montant de 111 536 euros à la Métropole pour les frais engagés en 2024 sur le iforum, Mountain Planet, Smart City Expo World Congress Barcelone, le SIMI, l'étude sur les baux à construction, la plateforme Création d'activité et l'animation du Pacte économique Local,
- Des contributions directes de 213 500 euros (subventions ou achats) à l'Association Grenoble Alpes, la Grande Odyssée, Tech and Fest, la Coupe Icare, les Rencontres de l'Immobilier d'entreprise, Business Hydro, le SEPEM

Soit un volume de contributions total de 344 686 euros au plan d'action 2024 pour le Grésivaudan.

La Métropole versera quant à elle :

- Une subvention d'un montant de 150 000 euros à l'Agence Grenoble Alpes pour ses actions sur le volet Promotion et attractivité du territoire, Observatoire économique et accompagnement des entreprises à l'international, conformément à la convention annuelle spécifique établie entre l'Agence Grenoble Alpes et GAM pour l'année 2024.
- Une subvention d'un montant de 9 650 euros au Grésivaudan pour le financement d'un poste « Territoire d'industrie »
- 711 380 euros de contributions directes (subventions ou achats) à l'Association Grenoble Alpes, la Grande Odyssée, les Rencontres de l'Immobilier d'entreprise, le iForum et Tech and Fest, Mountain Planet, la Coupe Icare, le SEPEM, le SIMI...

Soit un volume de contributions total de 871 030 euros au plan d'action 2024 pour la Métropole.

Concernant la plateforme Création d'activité dont le budget prévisionnel s'élève à 78 000 euros, dont 9 536 euros financés par Le Grésivaudan et 8 784 euros par le Pays Voironnais, le projet n'ayant pu débuter en 2024, l'entièreté de la somme est à honorer en 2024, sur appel de fonds de la Métropole.

La somme correspondant à l'étude baux à construction (10 000 euros) sera versée par le Grésivaudan à la Métropole à l'issue de l'étude sur appel de fonds de la Métropole.

Les sommes correspondant à la mise en œuvre du SIMI 23 (35 000 euros) seront versées par le Grésivaudan à la Métropole au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2025, sur appel de fonds de la Métropole.

# **ARTICLE 5 - RECOURS**

En cas de difficulté d'interprétation de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. En cas de désaccord persistant, celui-ci sera porté devant le tribunal administratif de Grenoble.

Fait en 3 exemplaires originaux le

Pour Grenoble-Alpes Métropole,

Le président, Christophe FERRARI

Pour la Communauté de communes Le Grésivaudan,

Le président, Henri BAILE

Pour l'Agence Grenoble Alpes,

La présidente, Mélina HERENGER